
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MONTVALEZAN
CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROCES VERBAL
Séance du 16 avril 2025

Date de convocation : 9 avril 2025

Date de mise en ligne site internet : 9 avril 2025

Membres en exercice : 7

Membres présents : 5

Membres absents : 2

Membres ayant donné pouvoir : 0

Le 16 avril 2025 à 8h00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances

Etaient présents : Jean-Claude FRAISSARD Président, Catherine GARANDEL Vice-Présidente, Odile VILLIOD, Arlette NOIR, Magali VINSON.

Etait excusé :

Etait absent : Marguerite ARPIN, Laurent HANICOTTE

Etaient invités : Marion COLLADO Directrice Crèche, Heidi GAIDET Données et Statistiques, Sara PIETRASANTA Ressources Humaines, Hamza LEQUEUX Chargé de Bonheur, Magali POSSOZ Accueil Etat Civil Services à la Population, Philippe GIMBRET Responsable Finances, Didier CHARVET, DGS.

Secrétaire de séance : Magali VINSON

Approbation PV du 26 février 2025 à l'unanimité

1 – Délibération

D2025 09- -AG – Micro - crèche Les P'tits Mouzets – règlement intérieur – mise à jour

Discussion :

Demande unanime pour intégrer dans le règlement intérieur le déplaçonnement de la tarification.

Délibération :

Monsieur le Président présente les principales mises à jour du règlement intérieur, à savoir :

- Revalorisation des tarifs plafond et plancher soumis par la CNAF au 01 janvier 2025 pour l'année 2025, le taux d'effort reste inchangé.
- Déplaçonnement du tarif plancher mensuel pour les familles ayant un revenu supérieur à 7000 € par mois.

Monsieur le Président propose au CCAS de délibérer pour adopter le nouveau règlement intérieur de la Crèche Les P'tits Mouzets.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MODIFIENT et COMPLETENT** le règlement intérieur de la structure en ce sens, comme joint à la délibération-
- **DIT** que le présent règlement intérieur s'applique à compter du 1^{er} mai 2025.

D2025 10- -AG -Mutuelle régionale et communale – Autorisation de signature de la Convention avec la mutuelle Entre Nous

Depuis quelques années, des communes de toutes tailles proposent à leurs habitants un accès facilité à une couverture santé complémentaire via ce qu'il est convenu d'appeler une « mutuelle communale ». Des régions ont aussi engagé des démarches autour d'une mutuelle « Régionale ». L'idée consiste à proposer aux habitants d'une commune ou d'une région, une mutuelle complémentaire santé à des prix compétitifs. Dans le principe, les mutuelles communales sont ouvertes à tous mais dans les faits on constate qu'elles présentent surtout un avantage pour une partie de la population qui ne bénéficie pas d'offre compétitive via son activité professionnelle, notamment les demandeurs d'emploi, les étudiants, certaines personnes retraitées ou encore certains travailleurs indépendants.

De son côté, la Région Auvergne-Rhône Alpes a approuvé le principe de mise en œuvre d'une couverture santé régionale. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des mutuelles, assureurs et intermédiaires d'assurance. Radiance Mutuelle, Miltis, Précocia, Entrenous et le groupe Uitsem-Smerra ont été retenus par la Région AURA. Entrenous est la mutuelle désignée sur le périmètre de la Savoie. La Mutuelle Entrenous dont le siège social ainsi que le plateau téléphonique sont basés à Chambéry et qui concentre son activité sur les départements de l'Isère et de la Savoie.

Dans l'objectif de compléter l'offre disponible pour ses habitants, le CCAS a aussi étudié la possibilité de faire bénéficier ses habitants et toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la commune d'une mutuelle communale proposant des offres adaptées à des tarifs compétitifs via la mutuelle Entrenous également et qui vient compléter l'offre proposée par la mutuelle « Régionale ».

C'est pourquoi il est proposé d'établir un partenariat avec la mutuelle Entrenous pour la « mutuelle régionale » et pour une « mutuelle communale ».

La convention de partenariat jointe en annexe définit les engagements de la commune et de la Mutuelle Entrenous. Il est précisé que ce partenariat n'implique aucune dépense directe mais seulement un soutien matériel par la mise à disposition d'un local de permanence, d'une salle de réunion de façon occasionnelle et d'actions de communication pour faire connaître la mutuelle Entrenous et promouvoir le partenariat.

Il est proposé d'approuver :

- la mise en œuvre du dispositif de « mutuelle régionale » au bénéfice des habitants de Montvalezan et toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la commune ainsi que le partenariat avec la mutuelle Entrenous et autoriser le Président du CCAS à signer la convention annexée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025 renouvelable 1 fois de manière expresse ;

- la mise en œuvre d'une « mutuelle communale » au bénéfice des habitants de Montvalezan et toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la commune ainsi que le partenariat avec la mutuelle Entrenous et autoriser le Président à signer la convention annexée durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025 renouvelable 1 fois de manière expresse .

Il est précisé qu'aucun démarchage ne sera fait par la mutuelle, la communication se fera uniquement par des permanences, des réunions d'informations et de la communication sur différents supports.

Il est précisé que la signature de ces conventions avec la mutuelle Entrenous n'exclut pas la signature de conventions avec d'autres mutuelles qui pourraient proposer des offres intéressantes pour notre population et travailleurs du territoire.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVENT** la mise en œuvre du dispositif de « mutuelle régionale » au bénéfice des habitants de Montvalezan et toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la commune ainsi que le partenariat avec la mutuelle Entrenous ;
- ⇒ **APPROUVENT** la mise en œuvre d'une mutuelle communale au bénéfice des habitants de L'Albenc et toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la commune ainsi que le partenariat avec la mutuelle Entre nous,
- ⇒ **AUTORISENT** monsieur le Président du CCAS à signer les conventions concernées et annexées (régionales et communales) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025 renouvelable 1 fois de manière expresse ;
- ⇒ **AUTORISENT** la tenue de réunions d'information et de permanences organisées par la Mutuelle Entrenous dans les locaux communaux afin de faciliter l'accès des habitants de la commune aux informations relatives à ce dispositif ;
- ⇒ **DISENT** que les services relaieront le dispositif auprès des administrés et toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la commune de Montvalezan via les supports habituels de communication de la commune et son CCAS.

D2025 11- RH – Tableau des effectifs – Mise à jour – Création – Approbation

Emploi permanent

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration le 26 février 2025,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ouvrir :

- **Un emploi permanent, catégorie C, filière Médico-Sociale, grade Agent Social - CCAS - Multi-Accueil, à temps complet, à compter du 01 juillet 2025**



- **Un emploi permanent, catégorie C, filière Technique, grade Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe - CCAS - Multi-Accueil, à temps complet, à compter du 01 mai 2025**
- **Un emploi non-permanent, catégorie C, filière Médico-Sociale, grade Agent Social CCAS - Multi-Accueil, à temps complet, du 01 mai 2025 au 31 août 2025**

Monsieur le Président propose d'ouvrir les postes permanents à des agents contractuels tel qu'autorisé par l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu de la strate démographique de la commune inférieure à 1000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra justifier des compétences et qualifications adaptées au poste et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le tableau des emplois est ainsi modifié.

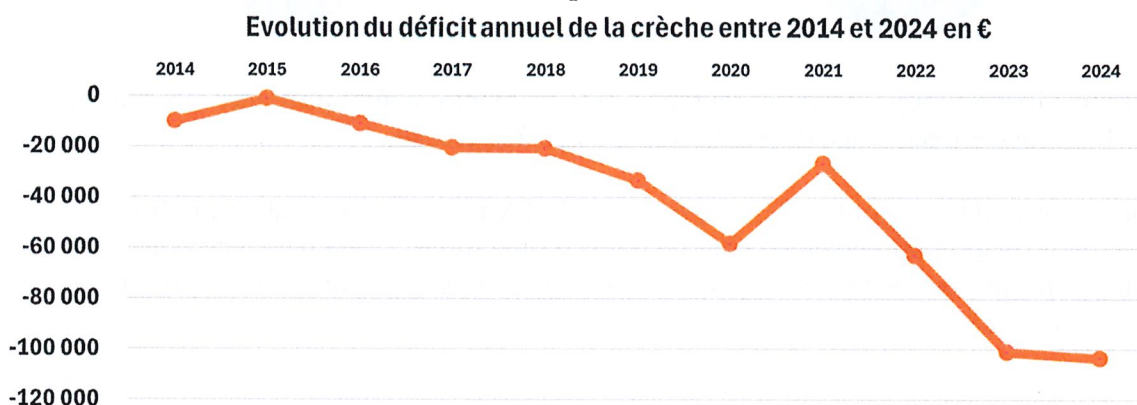
Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISENT** Monsieur le Président d'ouvrir un emploi permanent, catégorie C, filière Médico-Sociale, grade Agent Social - CCAS - Multi-Accueil, à temps complet, à compter du 01 juillet 2025
- ⇒ **AUTORISENT** Monsieur le Président d'ouvrir un emploi permanent, catégorie C, filière Technique, grade Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe - CCAS - Multi-Accueil, à temps complet, à compter du 01 mai 2025
- ⇒ **AUTORISENT** Monsieur le Président d'ouvrir un emploi non-permanent, catégorie C, filière Médico-Sociale, grade Agent Social CCAS - Multi-Accueil, à temps complet, du 01 mai 2025 au 31 août 2025
- ⇒ **AUTORISENT** Monsieur le Président d'ouvrir les postes permanents à des agents contractuels tel qu'autorisé par l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique
- ⇒ **APPROUVENT** le tableau des effectifs et des emplois annexés à la présente délibération
- ⇒ **DISENT** que les crédits sont inscrits au budget

2 – Questions diverses

2.1 – Micro-crèche Les P'tits Mouzets – point financier sur la structure– analyse - évolutions – stratégie

Philippe GIMBRET – présente le bilan économique de la crèche et notamment l'évolution du déficit depuis l'ouverture – apporte les précisions suivantes - coûts d'électricité ont impacté la structure en 2024 – sur le chapitre 12 « charges salariales », c'est assez stable depuis 2022 malgré le changement d'équipes en 2023 - les recettes issues de la facturation aux familles sont en baisse – pour information complémentaire, le prévisionnel de subvention de la CAF73 est estimé à 20000€ pour 2025



Marion COLLADO – rappelle – sur ces dernières années – nous sommes passés d'une structure sous forme d'un Multi-accueil de 15 places à une structure de type Micro-crèche de 12 places – en 2023, nous n'étions même pas à 12 enfants

Philippe GIMBRET – présentation du nombre d'heures d'accueil

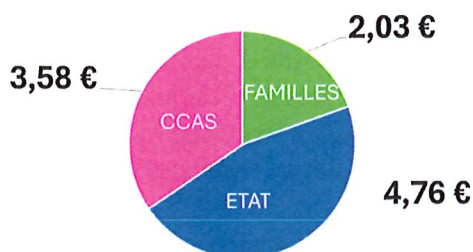
Effectifs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nbre Heures réalisées	19 409	21 854	23 017	21 469	22 145	22 847	17 879	19 789	19 110	15 427	12 517
Nbre Heures facturées	21 158	23 670	24 793	22 729	23 499	24 685	18 719	21 209	20 309	16 877	13 593

Didier CHARVET - évoque – problématique d'Etat – décalage dans l'approche au fur et à mesure des années – les charges des structures augmentent, salaires et consommables – et pourtant le prix moyen facturé aux familles baisse – les plafonnements imposés en contrepartie de subventions CAF73 (Caisse des Allocations Familiales) sont décorrélés des réalités

Crèche Les P'tits Mouzets

Coût de revient en 2020 = **10,37 €/H enfant accueilli**

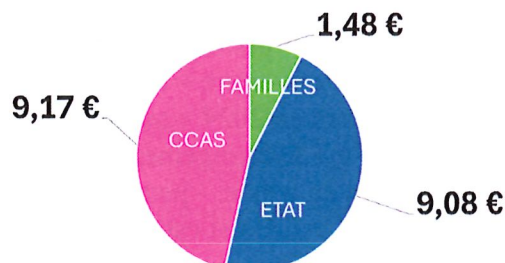
Parts respectives du financement correspondant en €/H/enfant



Crèche Les P'tits Mouzets

Coût de revient en 2024 = **19,73€/H enfant accueilli**

Parts respectives du financement correspondant en €/H/enfant



Catherine GARANDEL - réagit et regrette - cela va bientôt coûter plus cher aux familles de payer la cantine à l'école que de passer une journée à la crèche.

Marion COLLADO – ajoute – les exigences de la PMI (Protection Maternelle Infantile) en niveau de formation du personnel sont de plus en plus fortes – cela nécessite donc de payer davantage les professionnels et en parallèle la CAF73 nous questionne sur le prix de revient élevé des structures.

2.2 – Micro-crèche Les P'tits Mouzets – fonctionnement et organisation – bilan de l'hiver et perspectives : remplissage, ressources humaines, référent santé inclusion, ...

Arlette NOIR – estime- concernant le niveau de fréquentation de la crèche et de la natalité, le gros problème est l'accès au logement des couples et familles sur la commune.

Jean-Claude FRAISSARD – précise - c'est aussi et surtout un problème de politiques générales, nationales et APTV (Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise) qui vise surtout à fixer les populations dans les bourgs centres.

Didier CHARVET – il y a aussi un contexte national de baisse de la natalité et notamment de retard du premier enfant – etc... – toutefois, votre politique de sécuriser l'ouverture de la crèche à l'année et sur les mêmes horaires est un élément de confiance donné aux potentiels couples souhaitant fonder une famille - la proposition d'un contrat longue durée d'accueil de l'enfant sur toute la période de l'âge de 3 mois jusqu'à scolarisation est un outil aussi qui va dans ce sens de sécurisation des familles ou futures familles.

Magali VINSON – estime – le problème du logement est facteur aggravant sur notre commune – les familles ont envie de venir pour le cadre, la qualité de vie – mais le frein est le logement – ils retournent sur le bas.

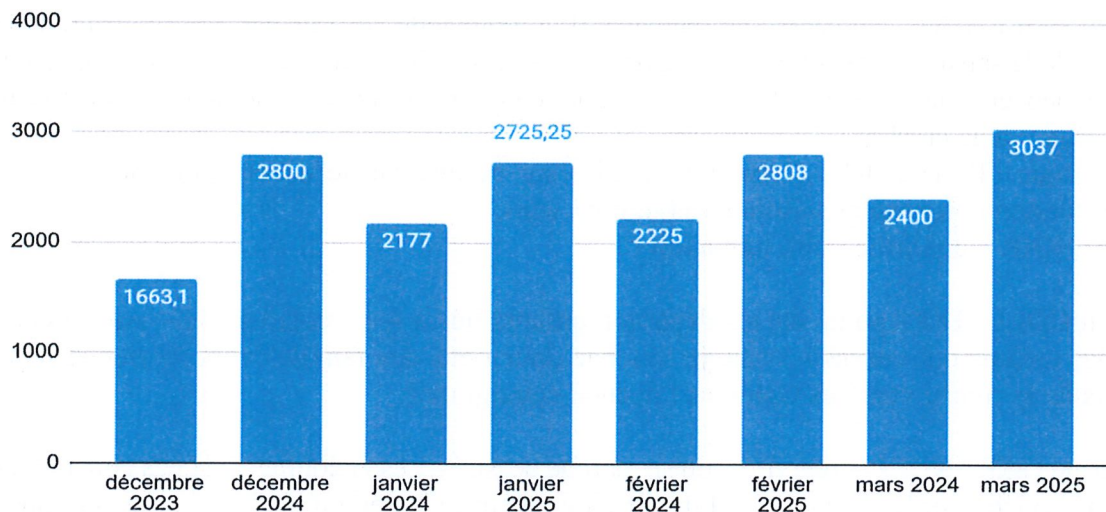
Jean-Claude FRAISSARD – regrette - des logements sont pourtant disponibles, mais personne ne veut louer à l'année.

Magali VINSON - ajoute – et ceux qui veulent louer, veulent le faire à la saison.

Arlette NOIR – fait remarquer - dans les derniers courriers reçus à l'attention du CCAS, ce sont des familles avec enfants qui ne savent pas comment se loger – s'ils ne trouvent pas de logement, ils n'iront pas à la crèche ou à l'école - nous avons des appels au secours de personnes qui en ont marre de logements à contrats de courte durée.

Marion COLLADAO – présentation diaporama – les recettes « familles » par mois

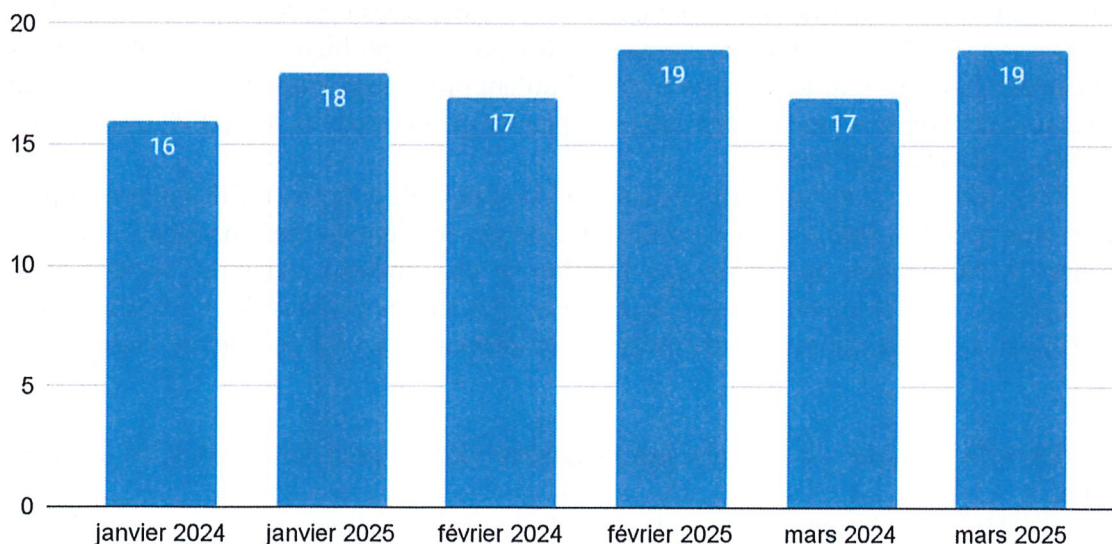
Recettes par mois 2024 2025



Comparaison 2023 2024

Ajoute - certes, en hiver, l'ouverture, le samedi et le dimanche fait chuter nos statistiques car nous n'avons que 3 ou 5 enfants le dimanche – mais c'est une offre assumée et qui répond aussi à des besoins en lien avec le rythme de travail sur une station – concernant les subventions apportées par la CAF, celle-ci propose de détailler le nombre d'enfants par demi-journées pour grappiller un peu d'aides bien que la modulation ne soit plus exigée depuis 3 ans.

Nombre d'enfants inscrits par Mois 2024 2025



Nombre d'enfants inscrits par Mois 2024 2025

Concernant le nombre d'enfants inscrits, celui-ci est en augmentation – c'est une évolution positive - actuellement, 8 enfants sont en cours d'inscription avec des contrats de 'longue durée' et des familles qui souhaitent rester sur le territoire – je constate par ailleurs une



nouvelle tendance qui se voit aussi sur d'autres structures, les parents souhaitent nous laisser les enfants dès que possible.

Catherine GARANDEL - interroge – quelle est la tendance sur la présence en semaine ?

Marion COLLADO – constate une tendance d'homogénéité sur l'année – on voit moins la marque de la saison – c'est plutôt une demande et une « utilisation » de la structure qui se fait sur l'année et cela confirme l'orientation que vous aviez souhaité donner sur le niveau d'ouverture de la crèche

Jean-Claude FRAISSARD – l'orientation prise sur ce mandat de développer une crèche à l'année et non uniquement saisonnière fait donc sens.

Arlette NOIR – confirme - oui, tout à fait !

Marion COLLADO - point sur les départs d'enfants liés à leur scolarisation – par ailleurs, pour les enfants qui ont déjà 3 ans, je sais que pour l'été, des familles vont réorienter leurs enfants de la crèche vers Les Galopins l'accueil étant gratuit.

Catherine GARANDEL – regrette – on se marche dessus – Les Galopins n'est pas conçu pour être un service pour les locaux – ce type de choix menace la pérennité d'un service à l'année mis à disposition de la population locale facturé en moyenne aux familles à seulement 1.48€/h pour préférer une solution gratuite aux Galopins en période estivale uniquement.

Arlette NOIR – confirme – les Galopins, c'est pour les vacanciers.

Catherine GARANDEL – indique – je conçois qu'il soit pour autant difficile en pratique de trier les demandes d'inscription selon l'origine géographique des familles

Magali VINSON – interroge - à l'inverse – n'aurions-nous pas la possibilité d'accueillir des enfants de vacanciers à la crèche ?

Didier CHARVET – explique – malheureusement non – j'ai adressé plusieurs demandes à la PMI Tarentaise en précisant un accueil à la marge pour compléter la structure et contribuer à la réduction du déficit – mes dernières demandes ont été réalisées l'an passé par écrit – la PMI Tarentaise refuse – elle ne veut pas mélanger les flux pour des problématiques sanitaires et de confort des enfants dans leur adaptation – c'est d'autant plus agaçant que les positionnements de la PMI sont différents selon les territoires – ce printemps, en réunion, la CAF73 m'a indiqué que la PMI en Maurienne l'accepte.

Marion COLLADO – j'ai eu un échange avec la CAF – la seule solution qu'ils proposent pour améliorer nos recettes dont l'effet sera de toute façon totalement très marginal, serait de dé plafonner la tarification appliquée aux familles si on l'indique via notre règlement de fonctionnement – dé plafonnement qui s'applique en fait sur les revenus de référence au-delà de 7000€ pour appliquer le taux correspondant en proportionnalité du barème cadré par la CAF.

Magali VINSON – estime - à minima, oui, il faudrait dé plafonner les revenus, ce serait un minimum.

Didier CHARVET – évoque – dans le cas d'une micro-crèche, un autre système de financement par les familles est légalement possible – cela implique de passer à la PAJE – facturation sans barème mais sans subvention de la CAF – les familles font directement les démarches auprès de la CAF – mais on sent bien que la CAF bloque une évolution dans ce sens – la CAF semble préférer un système collectif avec un financement à une seule entité, un unique interlocuteur

Magali VINSON - sur les charges supportées par la crèche – fait remarquer – depuis 2021, sur l'électricité, la facture a été multipliée par 3 – la consommation en kWh n'a pas évolué de la

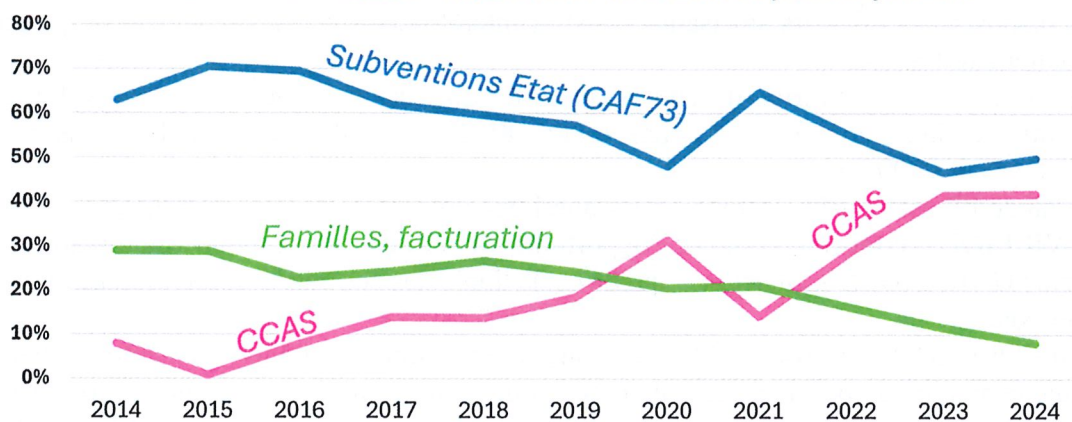
sorte - interroge – que pourrions-nous faire ? – par ailleurs, concernant le personnel, ce n'est pas la hausse la plus importante alors que nous ouvrons désormais à l'année

Didier CHARVET – sur les contrats électriques, et à l'identique des autres bâtiments de la collectivité, nous avons subi de fortes hausses liées aux renégociations tarifaires de ceux-ci et de l'évolution des tarifs.

Marion COLLADO – en 2024, le fonctionnement avec l'adjointe de crèche présente sur des contrats ajustés sur certaines périodes uniquement a permis d'optimiser les charges de personnel

Magali VINSON – regrette – sur les recettes, nous perdons 20000€ alors que notre prestation évolue à la hausse – ce système n'est pas cohérent - le coût moyen facturé aux familles a baissé depuis 2014 et le reste à charge de la commune a été multiplié par 10

Crèche Les P'tits Mouzets - Financement - Evolution des parts respectives



Marion COLLADO – rappelle - sur les investissements, nous avons obtenu une subvention de la CAF car la crèche a désormais plus de 10 ans – toutes les menuiseries vont être changées, les radiateurs ont été changés ce qui permettra aussi de réduire un peu le coût électrique.

Concernant les ressources humaines de la crèche et l'organisation de l'équipe, Aline TAILLIEU va passer adjointe – elle est par ailleurs motivée pour passer sa VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) – par ailleurs, un recrutement est en cours d'un adjoint de direction suppléant – pas de candidatures – j'ai engagé des recherches – j'ai contacté une personne avec qui j'ai déjà travaillé et qui a une très bonne expérience, XXXX je l'ai démarché pour l'inciter à nous rejoindre

Didier CHARVET – précise – dans les premières discussions, sa venue serait notamment conditionnée à un appartement plus grand qu'un simple studio pour qu'il puisse envisager de vivre ici à l'année - rappelle à la directrice – quel que soit le choix, il faudra s'assurer auprès de la PMI que la continuité de la crèche puisse être assurée dans le cas de congés de la direction ou de l'adjointe de direction et de l'absence soudaine de l'un des deux autres cadres (maladie, accident) pendant ce temps de congés – la PMI impose la présence d'un cadre pour ouvrir.

Catherine GARANDEL – propose de faire au mieux selon les orientations proposées par la directrice

Marion COLLADO – confirme – cette personne a beaucoup de compétences et de qualifications - par ailleurs, en attendant l'éventuelle arrivée de l'adjoint(e) de direction suppléant(e), une prolongation du contrat de l'une de nos saisonnières est prévue

Décision : - pour le recrutement de l'adjoint(e) suppléant(e), avis favorable pour proposer un appartement de dimension supérieure à un studio ; validation du salaire à XXX

Marion COLLADO – toujours concernant les ressources humaines, nous avons reçu deux candidatures pour des études et contrats d’alternance (apprentissage) – XXX

Sara PIETRASANTA – explique – ces candidatures sont arrivées trop tardivement - nous n’avons aucune vision sur d’éventuels apprentissage à engager en 2025, donc nous n’avons pas fait de déclaration préalable désormais obligatoire – nous ne pourrions donc pas obtenir de subventions du CNFPT – cette déclaration doit être réalisée au plus tard au 31 mars de chaque année – à cette date, nous n’avons pas de telles perspectives.

Didier CHARVET – précise – dans ce cas, ce serait s’engager sur un apprentissage sans participation financière de tiers avec des charges supportées uniquement par le CCAS – sachant que cet apprentissage ne permettra pas de moins recruter car sur les périodes à l’école, il faut disposer des effectifs suffisants – reste l’intérêt de former des jeunes et de préparer éventuellement l’avenir.

Phillipe GIMBRET – informe du coût à supporter qui est notamment fonction de l’âge de l’apprenti et de la durée - pour 16-17 ans, 6000€, 8500€ et 12000€ ; au-delà de 18 ans = 43% du SMIC = soit 9300€/an

Jean-Claude FRAISSARD – estime - c’est aussi une volonté de former des jeunes

Odile VILLIOD – confirme - donner l’opportunité de rentrer dans le monde du travail

Catherine GARANDEL – interroge – quelle est la durée des contrats d’apprentissage qui nous sont proposés ?

Marion COLLADO - informe – CAP sur 2 ans et la personne souhaiterait ensuite poursuivre avec une formation de puériculture – démarche qui est primordiale car au fur et à mesure des années, avec les obligations imposées sur les niveaux de compétences via CAF, PMI, les CAP semblent de plus en plus exclus de nos types de structures.

Catherine GARANDEL – interroge – est-ce que le fait que le cursus soit sur 2 ans, nous pourrions faire la demande d’un financement pour la seconde année et avoir un financement extérieur sur cette même seconde année ?

Sara PIETRASANTA – indique - non, c’est pour l’ensemble du cursus en apprentissage.

Odile VILLIOD – précise - je ne suis pas contre le fait de prendre des apprentis, mais nous n’avons pas pu solliciter les aides de financement dans les temps prescrits

Arlette NOIR – interroge – peut-on demander aux candidates si elles seraient intéressées par un apprentissage à partir de 2026 ?

Sara PIETRASANTA – précise - cela supposerait de leur demander de faire une pause d’une année

Magali VINSON – suggère – proposer un contrat pour la rentrée 2026

Odile VILLIOD – confirme - j’attendrais effectivement l’an prochain pour être en mesure d’obtenir les aides correspondantes

Arlette NOIR – approuve - leur proposer de décaler d’un an.

Décision – avis favorable pour engager un apprentissage à partir de 2026 - faire la publicité de cette offre de recrutement de manière ouverte et accessible à tous sur ILLIWAP notamment – prévoir de déclarer ce poste en termes d’intentions auprès du CNFPT pour cette année 2026

Marion COLLADO - informe – une sortie au restaurant a été offerte aux enfants de la crèche par l’Accroche Cœur – nous les en remercions vivement.



Départ de Catherine GARANDEL

2.3 – Perros-Guirec 2025 – point sur avancement -séjour de juillet et accueil août

Magali POSSOZ – présente la situation – seuls 2 enfants sont actuellement inscrits pour le séjour de juillet – XXXX

Par ailleurs, si nous devons accueillir Perros-Guirec en famille d'accueil cet été, une seule famille s'est portée candidate – par conséquent, Régine a enclenché l'option d'un séjour au camping – rappelle que la date limite pour les inscriptions était fixée au 11 avril

DC – plusieurs communications ont été réalisées notamment via ILLIWAP – il est nécessaire que vous vous positionniez sur les suites que vous souhaitez donner – à partir de combien d'enfants inscrits vous déclenchez le séjour à Perros début juillet – ouvrons-nous le séjour aux extérieurs de manière proactive et activons-nous une communication spécifique via le service Jeunesse de la CCHT aux enfants habitants sur le périmètre de la communauté de communes de Haute Tarentaise ? – quelle proportion d'enfants de Montvalezan et d'ailleurs car le CCAS porte un reste à charge conséquent ? – il faut se positionner rapidement car nous devons enclencher les achats de billets de train au plus vite, faire les réservations correspondantes (notamment stage de voile) et surtout être très clair et transparent vis-à-vis de nos deux encadrants qui se sont engagés avec nous afin qu'ils puissent éventuellement se retourner.

Magali POSSOZ – ajoute – je devrai aussi sans tarder faire la déclaration administrative du séjour à Jeunesse et Sports

Jean-Claude FRAISSARD – estime - nous devons avoir au moins la moitié des jeunes habitant Montvalezan

Magali VINSON – ajoute - c'est normal que ce soit pour Montvalezan en priorité – toutes les familles ont déjà été sollicitées à plusieurs reprises, c'est donc que les familles ont d'autres projets – pour envisager la réalisation du séjour, pour moi, il faudrait à minima encore trouver 3 enfants – suggère par ailleurs - à l'avenir - pourrait-on envisager de sonder les familles pour comprendre pourquoi les enfants ne partent pas ? est-ce que cela vient de la destination ? le contenu ? l'ont-ils déjà fait ? la période ?

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle - par ailleurs, la compétence jeunesse est détenue par la communauté de communes de Haute Tarentaise.

Arlette NOIR – estime – organiser un séjour par le CCAS de Montvalezan et avoir seulement deux enfants de Montvalezan et les autres de l'intercommunalité ne serait pas logique

Odile VILLIOD – ajoute – en premier lieu parce que ce n'est pas l'objectif de notre séjour, c'est d'abord un séjour pour nos jeunes – par ailleurs, il faut prendre une décision ce jour et arrêter de faire travailler les services et donner une position définitive aux encadrants - le nécessaire a été fait pour aller chercher les familles - on peut annuler la sortie cette année et reprogrammer l'an prochain – je suis aussi d'avis de faire un sondage pour adapter au mieux notre proposition au besoin à l'avenir

Jean-Claude FRAISSARD – interpelle – si nous annulons notre séjour à Perros, il faut en revanche faire en sorte de pouvoir les accueillir en août – nous devons apporter notre contribution là-dessus

Sara PIETRASANTA – rappelle – au regard des faibles retours que nous avons, Perros a opté pour le séjour en camping au lieu de l'accueil en famille

Magali VINSON – évoque le mail de XXXX invitant le CCAS à « se bouger » pour que le séjour perdure – mais on ne peut pas non plus forcer les familles et les enfants à partir !

Décisions – pas de séjour à Perros en juillet – confirmer à Perros qu'ils sont bienvenus au mois d'août – prévoir de reprogrammer un séjour l'an prochain après avoir sondé les familles sur les dates de programmation, la durée, le contenu, le mode d'hébergement, le lieu et le tarif.

2.4 – Service civique 2024-2025 – point activité

Hamza LEQUEUX – explique – je poursuis mes visites – nouvelle demande de XXXX – j'ai aussi conduit XXXX pour des rendez-vous santé - j'ai accompagné des sorties fauteuil ski avec XXX, mais ce n'était pas super...

Magali VINSON – indique - Thierry GAIDE m'a parlé de XXXX qui pourrait être intéressée

Philippe GIMBRET – s'étonne auprès d'Hamza – pas super ? - j'étais présent à la sortie fauteuil ski avec xxx et xxx – elles étaient enchantées - les paysages depuis le haut – les sensations de glisse.

Arlette NOIR – confirme - l'an passé, Marie Elise était enchantée d'avoir pu aller au fort et découvrir la vallée du Col du Petit St Bernard depuis les hauteurs ; cette année, je l'ai fait et c'était fabuleux !

Magali VINSON – ajoute – oui, c'est une chouette expérience !

Odile VILLIOD – interroge – à l'instar des volontaires précédents, Hamza prépare-t-il un projet spécifique ?

Didier CHARVET – regrette – non – pas de volonté.

Magali VINSON – interpelle Hamza – tu es très utile – faut que tu puisses croire en toi – les gens t'attendent et sont tristes si tu ne viens pas – il faut accepter ce qu'ils te proposent – ils te rendent honneur en t'offrant quelque chose – ils sont déçus que tu n'acceptes pas leurs cadeaux – c'est un geste qu'ils font – il faut le prendre comme un cadeau et être généreux en le recevant – ce sont de chouettes personnes nos anciens – c'est une sacrée richesse leur vécu – je reviens du Japon où les anciens sont adulés – ils ont respect pour les anciens qui est exceptionnel

Départ de Hamza LEQUEUX

Arlette NOIR – confirme – il faut que tu sois plus ouvert.

Jean-Claude FRAISSARD – propose – il faut peut-être lui demander s'il souhaite ne pas aller au bout de sa mission, on ne le sent plus heureux de faire ça.

Magali VINSON - confirme – je lui ai demandé s'il se sentait bien ici – la réponse a été négative.

Départ d'Odile VILLIOD

2.5 – Repas des Sages – présentation des résultats de l'enquête - choix de la période de programmation

Heidi GAIDET – Hamza a été chargé de récolter les avis de nos aînés par rencontre à domicile ou par téléphone – j'avais préparé le questionnaire - 96 personnes ont été contactées – 28 personnes ne souhaitent pas participer au repas car elles ne se considèrent pas dans l'âge adapté – 40% s'adapteront à la date qui sera proposée – et parmi les préférences, octobre-novembre ressort à 23% et juin-juillet ressort à 8% - on toucherait donc davantage de personnes en octobre-novembre

Arlette NOIR – indique – à cette période de l'automne, c'est toujours difficile de trouver un restaurant pour accueillir ce repas.

Jean-Claude FRAISSARD – propose – peut-être se rapprocher d'un traiteur en organisant le repas à la salle du VILLARET ?

Magali VINSON - atteste – 60 personnes sont potentiellement ouvertes à la période automnale.

Heidi GAIDET – précise, concernant le choix pour une période, cela n'exclut pas non plus de manière radicale l'autre période, c'est avant tout une préférence.

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle – au Villaret, c'était un des repas qui avait été le plus apprécié par les aînés -

Arlette NOIR – ajoute - c'est vrai qu'à l'automne, les personnes ont moins de choses à faire et sont davantage disponibles.

Magali VINSON – confirme – organisons cela sur octobre novembre.

JCF – suggère - peut être essayer d'organiser le repas début octobre.

Magali VINSON – propose – pourquoi pas pendant la semaine bleue début octobre ?

Décision : le choix est fait d'organiser le repas à l'automne en visant plutôt début octobre

2.6 Questions diverses – traitées avant le départ de Catherine GARANDEL et Odile VILLIOD

Odile VILLIOD – Régine HERFRAY de Perros-Guirec (organisatrice du séjour) organise habituellement **une tombola comprenant un lot avec un séjour à La Rosière** – elle a sollicité le directeur de l'Office de Tourisme qui a refusé d'attribuer ce lot

Magali VINSON – indique – nous ne sommes pas non plus obligés d'offrir un lot aussi cher

Jean-Claude FRAISSARD – explique – le directeur de l'Office m'a posé la question – aucun accord écrit n'existe et cette dépense n'est pas actée budgétairement - si cela devait se renouveler, il faudrait établir une convention de manière anticipée.



Odile VILLIOD – appelle à la vigilance - un **logement social** au Merisier devrait se libérer car une construction est en cours par ses occupants actuels - il faudra s'assurer qu'il soit bien remis dans le circuit pour une nouvelle attribution.

Jean-Claude FRAISSARD – indique - nous le signalerons et l'OPAC statuera.

Catherine GARANDEL –informe – les inscriptions pour le **dépistage du cancer de la peau** ont bien fonctionné – tous les créneaux ont été remplis très rapidement – 64 rendez-vous ont été programmés ce jeudi et vendredi – rappelle – le camion HOCOIA sera positionné sur le parking des pistes.

Fin de Séance : 10h10

La Secrétaire de séance
Magali VINSON

Le Président
Jean-Claude FRAISSARD